

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 01520
Numéro SIREN : 350 473 682
Nom ou dénomination : A 2 R

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2018 sous le numéro de dépôt 5367

①

BILAN — ACTIF

D.G.I. N° 2050 3

(2003)

Désignation de l'entreprise : **A2R** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**Adresse de l'entreprise **25, RUE PASTEUR 95870 BEZONS** Durée de l'exercice précédent* **12**Numéro SIRET* **35047368200036** Code APE **9002Z**

		Exercice N, clos le : 31122012		Exercice N-1, clos le : 31122011	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I) AA				
	Frais d'établissement* AB				
	Frais de recherche et développement* AD				
	Concessions, brevets et droits similaires AF				
	Fonds commercial (I) AH				
	Autres immobilisations incorporelles AJ				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL				
	Terrains AN				
	Constructions AP	1 667		1 667	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	139 771	112 758	27 012	28 546
	Autres immobilisations corporelles AT	51 569	36 655	14 913	16 130
	Immobilisations en cours AV				
	Avances et acomptes AX				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS				
	Autres participations CU	4 192		4 192	4 192
	Créances rattachées à des participations BB				
	Autres titres immobilisés BD				
	Prêts BF				
	Autres immobilisations financières* BH	6 990		6 990	6 990
TOTAL (II) BJ		204 192	149 414	54 777	55 860
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*				
	Matières premières, approvisionnements BL				
	En cours de production de biens BN				
	En cours de production de services BP				
	Produits intermédiaires et finis BR				
	Marchandises BT	1 588		1 588	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV				
	CRÉANCES				
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	20 042		20 042	91 432
	Autres créances (3) BZ	60 535		60 535	36 087
Comptes de régularisation	DIVERS				
	Capital souscrit et appelé, non versé CB				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD				
	Disponibilités CF	60 346		60 346	36 759
	Charges constatées d'avance (3)* CH	6 375		6 375	6 375
	TOTAL (III) CJ	148 889		148 889	170 654
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV) CL				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	353 081	149 414	203 666	226 514
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	7 369	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

2

BILAN — PASSIF avant répartition

(2003)

Désignation de l'entreprise **A2R**

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	30 489	30 489
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 879	3 879
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	149 380	94 083
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 115	55 296
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	184 865	183 749
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	57	57
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	758	9 294
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 344	24 105
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 639	9 307
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	18 801	42 764
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	203 666	226 514
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Écart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	57	57

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A2R

		Exercice N			Exercice (N-1)
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	12 733
	Production vendue { biens*	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	241 856
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	254 589
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	33
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	254 589
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	7 719
	Variation de stock (marchandises)*			FT	(1 588)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	1 737
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	100 133
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	7 530
	Salaires et traitements*			FY	53 187
	Charges sociales (10)			FZ	19 676
	DOTATIONS D'EXPLOITATION {	- dotations aux amortissements*		GA	9 014
		- dotations aux provisions*		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
	Autres charges (12)			GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	198 999
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	55 590
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	4
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP	4
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	4
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	55 594

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise A2R			
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	488 298
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	488 298
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(488) (297)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	165 513 254 594
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	164 397 199 297
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 115 55 296
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transfert de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle):		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise A2R					
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations		
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I	KA	KB	KC	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains	KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	KM	KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP	KQ	KR 1 667
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KS 137 112	KT	KU 2 659	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	KW	KX
		Matériel de transport *	KY 31 751	KZ	LA
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB 19 215	LC	LD 602
		Emballages récupérables et divers *	LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes	LK	LL	LM	
	TOTAL III	LN 188 078	LO	LP 4 930	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T	
	Autres participations	8U 4 192	8V	8W	
	Autres titres immobilisés	1P	1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T 6 990	1U	1V	
	TOTAL IV	1Q 11 183	1R	1S	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG 199 261	OH	OJ 4 930	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I	LT	LU	1W	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	MD	ME	MF
		Inst. gales, agencs et am. des constructions	MG	MH 1 667	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	MJ	MK 139 771	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers	MM	MN	MO
		Matériel de transport	MP	MQ 31 751	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	MS	MT 19 817	MU
		Emballages récupérables et divers *	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF
	TOTAL III	NG	NH 193 008	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	OU	OV	OW	
	Autres participations	OX	OY 4 192	OZ	
	Autres titres immobilisés	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	2E	2F 6 990	2G	
	TOTAL IV	NJ	NK 11 183	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OK	OL 204 192	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 10171*07

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.I. N° 2054 bis 3

(2003)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 31122012

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A2R

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

NEANT

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise **A2R**

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement de recherche et de développement	TOTAL I	PA		PB		PC		PD	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	108 565	QA		QB		QC	112 758
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	493
	Matériel de transport	QH	22 695	QI		QJ		QK	23 895
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 140	QM		QN		QO	12 266
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	143 401	QV		QW		QX	149 414
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	143 401	OP		OQ		OR	149 414

CADRE B

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE*

CADRE C

MOUVEMENTS AFFECTANT LA
PROVISION POUR AMOR-
TISSEMENTS DEROGATOIRES*

Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Frais établissement et recherche TOTAL I	QY	2J	2K	2L	2M
Immob. incorporelles TOTAL II	QZ	2N	2P	2R	2S
Terrains	RA	RB	RC	2T	2U
Constructions	Sur sol propre	RD	RE	2V	2W
	Sur sol d'autrui	RG	RH	2X	2Y
	Inst.gales,agenc et am.des const.	RJ	RK	2Z	3A
Inst. techniques mat. et outillage	RM	RN	RO	3B	3C
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am.divers	RP	RQ	3D	3E
	Matériel de transport	RS	RT	3F	3G
	Mat. bureau et inform. mobilier	RV	RW	3H	3J
	Emballages recup. et divers	RY	RZ	3K	3L
TOTAL III	SB	SC	SD	SE	SF
Total général (I+II+III)	SG	SH	SJ	SK	SL

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				SM	SN
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise **A2R**

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	1A	1B	1C	1D
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	1E	1F	1G	1H
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquies H du CGI)	1J	1K	1L	1M
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour grosses réparations	5L	5M	5N	5P
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Provisions pour dépréciation	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **A2R**

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	6 990	UV		UW	6 990				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	378					378			
	Autres créances clients	UX	19 664		19 664						
	Créance représentative de titres prêtés * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UQ)	UU									
	Personnel et comptes rattachés	UY	9 323		9 323						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	15 671		15 671						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	11 158		11 158					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	19 033		19 033					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 765		1 765						
	Charges constatées d'avance	VS	6 375		6 375						
	TOTAUX			VT	90 361	VU	82 992	VV	7 369		
	RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	57		57						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	8 344		8 344						
Personnel et comptes rattachés		8C	35		35						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 748		6 748						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 743		1 743						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	(2 194)		(2 194)						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	758		758						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés *		SZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	15 494	VZ	15 494					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : **A2R**

Exercice N. clos le :

31122012**I. RÉINTÉGRATIONS****BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail { de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) de son conjoint [] moins part déductible* [] à réintégrer :	WA	1 115
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WB	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WC	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WD	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WE	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *	WF	
	Amendes et pénalités (nature :)	WG	
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (entreprises à l'IS) *	WI	
	Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E. *	WJ	488
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	WK	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions	WL	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	WM	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW)	WN		
	WO		
	XR		
	WQ		
	WR	1 603	
	WS		

II. DÉDUCTIONS**PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 19 % ou 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)* - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs WX imputées sur les A.R.D. (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8P) WY			WV	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			WW	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations)			XB	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les départements et territoires d'Outre-mer*.			WZ	
	Majoration d'amortissement*			XA	
	Abattement sur le bénéfice (entreprises nouvelles* (art. 208 sexies et quarter A, 44 sexies) SX Zones d'entreprises* (activité exonérée) (art. 208 quinquies) SY Zone franche Corse (art. 44 décies) OT en zone franche urbaine (art. 44 octies) OV entreprises en difficulté (art. 44 septies) XC)			XY	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagée par le report en arrière du déficit*(entreprises à l'IS) ZI)				XG	

III. RÉSULTAT FISCAL**TOTAL II**

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés :	{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI	1 603
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		XJ	
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8S)*		XK	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) (à détailler au tableau 2058-B, cadre I-A, lignes XU à YF)		XL	
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8R)		XM	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	1 603

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**Désignation de l'entreprise **A2R****I. SUIVI DES DÉFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS****A - Déficits ordinaires :** déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire.

	Date de clôture des 5 derniers exercices 1	Déficits imputables 2	Déficits imputés (ligne XL du 2058-A (1)*) 3	Déficits reportables col. 2 - col. 3 4
N-5		XT	XU	
N-4		XV	XW	XX
N-3		XY	XZ	YA
N-2		YB	YC	YD
N-1	31122011	YE	YF	YG
TOTAL		YH	YI	
(1) Et, le cas échéant, ligne WX du 2058 A.				YJ
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO) *				YK
TOTAL des déficits restant à reporter (lignes XX à YJ)				

B - Amortissements réputés différés

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés *

8N

Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs

YL

Imputations opérées à la
clôture de l'exercice

sur la plus-value nette à long terme (tableau 2058-A ligne WY)

sur le résultat de l'exercice (tableau 2058-A ligne XM)

8P

8R

Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2058-A ligne XK) *

8S

Amortissements réputés différés restant à reporter *

YM

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} bis A1, 1^{er} du CGI. dotations de l'exercice

ZT

(3 242)

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} bis A1, 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

ligne WI

ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **A2R**

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	94 083
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	55 296
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	OE	
	TOTAL I	OF	149 380
AFFECTATIONS	- Réserve légale	ZB	
	- Réserve spéciale des plus-values à long terme	ZC	
	- Autres réserves	ZD	
	- Réserve spéciale avant incorporation au capital (art. 219-I-f.) *	AS	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	149 380
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH 149 380

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	3 607	38 545	
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois) J8	XQ	35 638	35 056	
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	4	226	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
	- Autres comptes	ST	33 783	26 304	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	73 034	100 133	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*	YW	2 325	6 235	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS	9Z	1 412	1 295	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	3 737	7 530	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ			
	- Montant de l'avoir fiscal imputé sur l'impôt sur les sociétés et correspondant aux dividendes perçus *	ZA			
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462 de 2002) *	OB			
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	OS			
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA			Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble. JD			Imputations	JF
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG				
REGIME DE GROUPE *	plus-values à 19 % JB				
	plus-values à 19 % JE				
	Indiquer 1 pour Société mère, 2 pour filiale. JH			N° SIRET de la société mère JJ	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :) YP				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société * ZK		%	%	%
	- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration. Si absence de filiales et participations, cocher 0. Si présence de filiales et participations, cocher 1. ZR				0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A2R

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations* relevant du taux de 16 ou 19 %	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne ①)		Valeur résiduelle (report de la colonne ⑥)	Plus ou moins-value nette* (report de la colonne ⑨)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (report de la colonne ⑪)	et moins-values réalisées*	
					COURT TERME (11)	LONG TERME (12)
I - Immobilisations* relevant du taux de 16 ou 19 %	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+	
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+	
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+	
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+	
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *				+
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				+
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				-
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*			+	+
Cadre A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑪)						
Cadre B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑫)					(A)	(B)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A2R

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	2001	NEANT		
		2000			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	2001			
		2000			
		1999			
		1998			
		1997			
		1996			
		1995			
		1994			
		1993			
		TOTAL 2			

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

--	--

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : _____

A2R

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19% ❶ ou 16% ❷

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession des éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values
à long terme en application des dispositions de l'article 219-a quater du CGI ❶

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16%
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	2002			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	2001			
	2000			
	1999			
	1998			
	1997			
	1996			
	1995			
	1994			
	1993			
	1992			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables au taux de 19%	Imputations sur le résultat de l'exercice ❶	Solde des moins-values à reporter
		à 19%, 18%	à 19%, 18% et imposables sur le résultat de l'exercice en application du 2e alinéa de l'article 219 I-a quater			
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	2002					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	2001					
	2000					
	1999					
	1998					
	1997					
	1996					
	1995					
	1994					
	1993					
	1992					

❶ Les moins-values antérieures sur cessions d'éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values en application
des dispositions de l'article 219-a quater du CGI peuvent s'imputer sur le résultat dans certaines limites (BOI 4 B-1-97).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)AFFECTATION DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A2R

I

DÉTERMINATION DU MONTANT A VIRER A LA RÉSERVE SPÉCIALE AU COURS DE L'EXERCICE N+1 AU TITRE
DES PLUS-VALUES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE N

		Plus-values à long terme taxables au taux de 19 %
Montant NET des plus-values de l'exercice	1	
A imputer éventuellement	2	
- déficit de l'exercice	3	
- moins-values à long terme	4	
- divers (déficits antérieurs ou amortissements réputés différés)	5	
- plus-value imposée à 15%	6	
TOTAL des lignes 2 à 5	7	
Reste (ligne 1 - 6)	8	
Impôt correspondant	8b	
Différence à porter à la réserve spéciale au cours de l'exercice N + 1 (ligne 7 - ligne 8)		

II

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	9					
Plus-values des exercices antérieurs affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12					
Prélèvements opérés	13					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	15					
TOTAL (lignes 13 et 14)	16					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16					

III INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RÉSERVE SPÉCIALE (EXERCICE N)

		taxées à 19 %
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent (cadre I, ligne 8 du tableau n° 2059-D correspondant)	N-1	
Plus-values des exercices antérieurs restant à affecter à la réserve spéciale et réalisées au cours des exercices	N-2	
(cadre I des tableaux 2059-D correspondants)	N-3	
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice (cadre II, ligne 10)	20	
Sommes non affectées à imposer (voir notice) (17 + 18 + 19) - 20	21	

IV RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : _____

Exercice ouvert le : 01012012et clos le : 31122012Durée en nombre de mois : 12

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	B2	
Production vendue - Biens	B3	
Production vendue - Services	B4	165 475
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	33
TOTAL A	B9	165 508

II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	1 588
Variation de stock (marchandises)*	C2	1 588
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	627
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	37 395
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	C6	
Autres charges	C7	
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle*	C9	
TOTAL B	D1	41 199

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

TOTAL A - TOTAL B D2 124 308

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation, et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(2003)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

EXERCICE CLOS LE

31122012

N° SIRET

35047368200036

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A2R

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE D'ASSOCIÉS OU D'ACTIONNAIRES

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122012

N° SIRET

35047368200036

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A2R

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

Forme juridique

Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012012 et clos le 31122012

Régime simplifié d'imposition ☐ (cochez la case correspondante)
ou réel normal ☒Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case) ☐Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou
adresse du siège social si elle est différente de l'adresse du principal établissement :

A IDENTIFICATION A2R

Identification du
destinataire

Insp., IFU

N° dossier

35047368200036

N° Siret

9002Z

Code APE

B

EURO (voir renvoi page 4)

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :
le téléphone :

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐Déclaration à souscrire en euros
(ne pas porter de centimes d'euro; cf. page 4)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(voir renvois page 4)

1 Résultat fiscal

(report des lignes XN ou XO, 370 ou 372
des tableaux n° 2058-A ou n° 2033-B)Imposition lors de l'incorporation des bénéfices
au capital des PME (art. 219-I-f du CGI)

BÉNÉFICE

1 603

Bénéfice imposable au
taux de 33 1/3 %

DÉFICIT

1 Bénéfice imposable
au taux de 19 %

2 Plus-values

à long terme imposables
au taux de 19 %2 PME Bénéfice imposable au taux de 25 %
(uniquement pour les exercices ouverts en 2001)2 PME Bénéfice imposable au taux de 15 %
(uniquement pour les exercices ouverts en 2002)

240

3 Abattements et exonérations en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches.
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2.

entreprises nouvelles art. 44 sexies

créées en Corse, art 208 sexies

zones d'entreprises art. 208 quinqui

zone franche Corse art. 44 décies

entreprises nouvelles art. 44 septies

créées en Corse, art 208 quater A

zones franches urbaines art. 44 octies

bénéfice ou déficit exonéré 3
(indiquer + ou - selon le cas)plus-values à long terme imposables
au taux de 19 %

D IMPUTATIONS (voir renvois page 4)

Les crédits d'impôt et avoirs fiscaux indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie
s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66.66 %)1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt et avoirs fiscaux) indiqué sur les certificats joints à la présente déclaration ou afférent aux primes de remboursement2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-
Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 20663. Au titre du précompte acquitté au moment des distributions somme prélevée sur la réserve spéciale
prélevées sur la réserve spéciale des plus-values à long terme. montant du précompte à imputer sur l'impôt sur les sociétés

4. Crédits d'impôt et imputations

crédit formation en faveur de la recherche

rachat d'une
entreprise
par ses salariésautres 5
imputations5 bis Crédit
d'impôt pour
investissement en
Corse

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI) et CRDB

(voir renvoi page 4)

recettes nettes soumises à

la contribution 2,50%

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable et/ou du conseil 6

n° d'agrément du CGA

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables 7

Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).

Signature et
qualité du déclarant

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 Bis 3

(2003)

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

(À ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

**F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES,
AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

(Voir renvois en page 4)

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts,
dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales paya-
bles aux associés, actionnaires et porteurs de parts 8Payées par la
société elle-même (a)
Payées par un établissement chargé
du service des titres (b)2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société
ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) 9 (c)3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires
et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées (d)4. Montant des
distributions
autres que celles visées
en (a), (b), (c) et (d)
ci-dessus 10 (e)(A préciser par nature
sur les lignes e à h)

Montant des revenus répartis 11

total (a à h)

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉSNom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :
- SARL - tous les associés ;
- SCA - associés gérants ;
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou
coparticipants.Pour les
SARLNombre
de parts
sociales
appartenant
à chaque
associé en
toute pro-
priété ou en
usufruitSommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque
associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, rembourse-
ments forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Montant des sommes versées :

à titre
de traitements
émoluments
et indemnités
proprement
ditsà titre de frais de représentation,
de mission et de déplacement.à titre de frais professionnels
autres que ceux visés dans les
colonnes 5 et 6Indemnités
forfaitairesRembour-
sementsIndemnités
forfaitairesRembour-
sements

1

2

3

4

5

6

7

8

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

(À ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.

Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non Propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non Propriétaire (NP)

I DIVERS**NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS** (en cas de gérance libre)**ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS** (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2002, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 20 A ou colonne 5 du modèle 2462. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 22 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

PLUS-VALUES (voir les explications figurant page 5 de la notice n°2033-NOT, rubrique **130**)

Inscription des plus-values à long terme à la réserve spéciale	taxées à 19 %	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent	N-1	1
Plus-values des exercices antérieurs restant à affecter à la réserve spéciale et réalisées au cours des exercices	N-2	2
	N-3	3
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	4	
Sommes non affectées à imposer (voir notice n° 2033-NOT page 5)	5	

K RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis).

bénéfice ou déficit

(indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à

long terme imposables au taux de 19 %

- Chiffre d'affaires TTC

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

n° FRP (pour les seuls adhérents TDFC)

A2R
Société à responsabilité limitée
au capital de 30.489,80 euros
Siège social : 25, rue Pasteur
95870 BEZONS
B 350 473 682 RCS de Pontoise

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EXERCICE CLOS DU 31 DECEMBRE 2012

Le 30 juin 2013 à 14h, les associés se sont réunis au domicile du gérant au 8 rue Sadi Carnot à Nanterre (92000), en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance effectuée par lettre envoyée par voie électronique adressée le 2 juin 2013.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Jacques RENAUD, détenteur de 192 parts,
- Monsieur Pierre RASSOUW, détenteur de 192 parts,
- Madame Antoinette RASSOUW, détenteur de 8 parts,
- Madame Lucienne FROT, détenteur de 8 parts.

Total : 400 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RENAUD, gérant.

Le Président constate que les associés présents possèdent 400 parts sociales, soit plus de la moitié des parts composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation et les récépissés
- Le rapport de gestion
- La feuille de présence
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées
- Les comptes annuels
- Le texte des projets de résolution

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur les ordres du jour suivants :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012
- Examen, approbation des comptes et affectation du résultat

- Quitus à la présidence
- Conventions réglementées
- Questions diverses

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 lesquels font apparaître un bénéfice de 1.115 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.115 euros au compte « Report à nouveau » comme suit :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 1.115 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit 149.380 euros
- Solde du report à nouveau, soit 150.389 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial du Gérant sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du présent procès-verbal, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

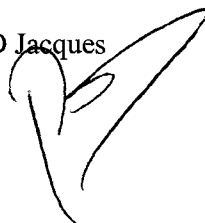
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

Le Gérant

Monsieur RENAUD Jacques

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Renaud', written over the printed name.